

Communauté de Communes du Grand Pontarlier

SAINTE-COLOMBE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Elaboration prescrite par délibération du conseil communautaire le 17 décembre 2015

Règlement - Partie graphique

Plan de zonage général

Arrêté par le conseil communautaire le



Plan au 1:5 000
Zoom au 1:3 000



Zones urbaines (U)

- UA Centre-ville historique et patrimonial de Pontarlier
- UB Faubourgs et abords du centre-ville de Pontarlier
- UBa Faubourgs résidentiels denses et discontinus de Pontarlier
- UC Centralités urbaines des villages
- UCm Centralité urbaine de la Cluse-et-Mijoux
- UD Secteurs résidentiels peu denses
- UDcm Secteurs résidentiels peu denses de la Cluse-et-Mijoux
- UE Zone d'équipements publics ou collectifs
- UEd Secteur dédié à la déchèterie
- UI Parcs et jardins
- UY Zone urbaine à vocation économique
- UY57 Zone urbaine à vocation économique le long de la RN57

Zones à urbaniser (AU)

- 1AU Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- 1AUh Zone à urbaniser à destination d'hébergement spécialisé
- 2AU Zone à urbaniser à vocation résidentielle à long terme
- 2AUy Zone à urbaniser à vocation économique à long terme
- 2AUy57 Zone à urbaniser à long terme à vocation économique le long de la RN57

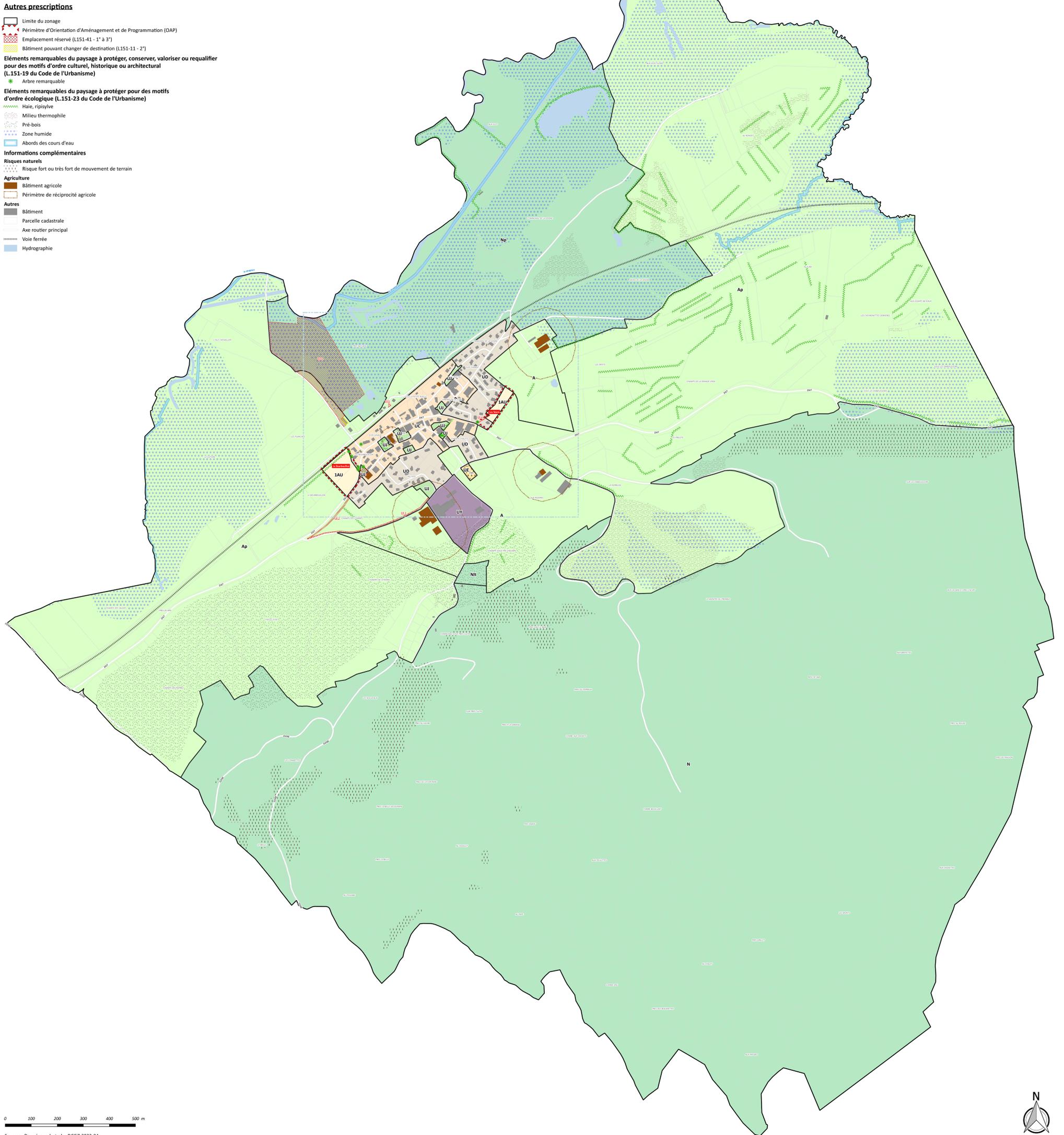
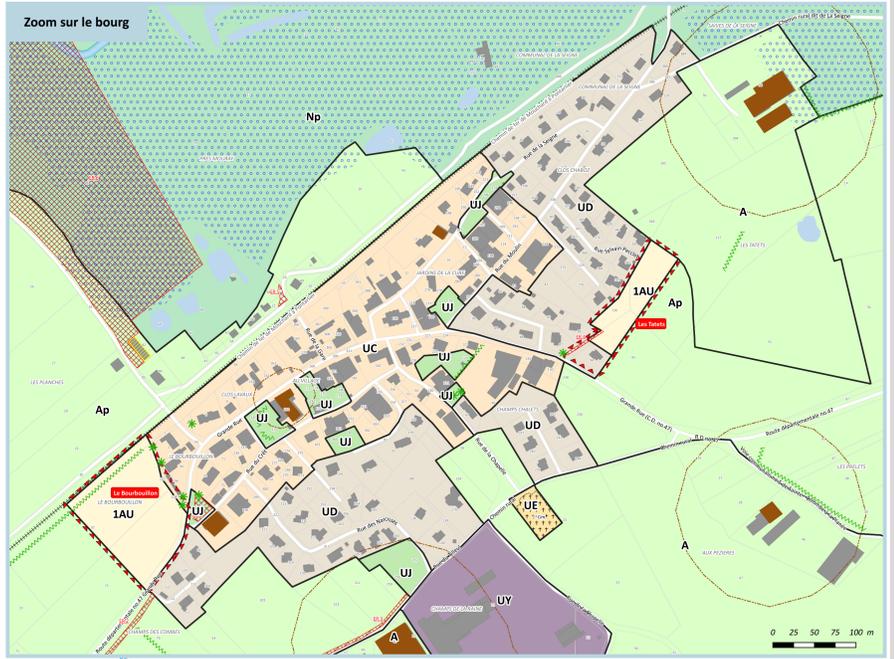
Zones agricoles (A)

- A Zone agricole
- Aa Secteur dédié aux activités en lien avec l'aérodrome
- Af Secteur accueillant des activités forestières de 1ère transformation
- Ap Zone agricole protégée en raison d'une forte valeur écologique et/ou paysagère

Zones naturelles et forestières (N)

- N Zone naturelle et forestière
- Nc Secteur réservé à l'extraction de ressources naturelles (carrière, gravière)
- Nce Secteur autorisant le dépôt de matériaux inertes en respect de la protection du captage en eau potable
- Ne Secteur réservé aux équipements
- NI Secteur réservé aux équipements sportifs et de loisirs
- Nlt Secteur réservé aux équipements sportifs et de loisirs à vocation touristique
- Np Zone naturelle et forestière protégée en raison de fortes sensibilités environnementales
- Nr Secteur dédié à l'accueil d'équipements de production d'énergie renouvelable

| Numéro | Description de l'aménagement révisé | Surface en m² | Municipalités |
|--------|---|---------------|--|
| 1 | Aménagement du carrefour vers le secteur 1AU | 434 | Commune de Sainte-Colombe |
| 2 | Création d'une bande cyclable (5 m) | 988 | Commune de Sainte-Colombe |
| 3 | Création d'une bande cyclable (5 m) | 1500 | Commune de Sainte-Colombe |
| 4 | Création d'un accès (5 m) à la zone 1 AU depuis la RD87 | 155 | Commune de Sainte-Colombe |
| 5 | Elargissement de voirie | 116 | Commune de Sainte-Colombe |
| 6 | Création d'une STEP | 68750 | Communauté de Communes du Grand Pontarlier |



Autres prescriptions

- Limite du zonage
- Périmètre d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Emplacement réservé (L151-41 - 1° à 3°)
- Bâtiment pouvant changer de destination (L151-11 - 2°)

Éléments remarquables du paysage à protéger, conserver, valoriser ou requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L.151-19 du Code de l'Urbanisme)

- Arbre remarquable
- Éléments remarquables du paysage à protéger pour des motifs d'ordre écologique (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)

- Hale, ripisylve
- Milieu thermophile
- Pré-bois
- Zone humide
- Abords des cours d'eau

Informations complémentaires

Risques naturels

- Risque fort ou très fort de mouvement de terrain

Agriculture

- Bâtiment agricole
- Périmètre de réciprocity agricole

Autres

- Bâtiment
- Parcelle cadastrale
- Axe routier principal
- Voie ferrée
- Hydrographie

